Compagnie des Experts
près la cour d'Appel de Nancy

Compagnie des Experts
près la cour d'Appel de Metz

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Après le succès de notre première formation commune, qui s'est tenue le 25 septembre 2025 à l'abbaye des Prémontrés de Pont-à-Mousson, nous avons le plaisir de vous convier à la Soirée de l'Expertise organisée par nos deux compagnies d'experts de justice près les cours d'appel de Metz et de Nancy, qui se tiendra le :

Jeudi 26 novembre 2026 à partir de 17h00 à l'hôtel-restaurant des Tuileries à Fey.

Le thème retenu pour cette rencontre est :

« Bilan, un an après, de l'application du décret du 18 juillet 2025 »

« Le décret du 18 juillet 2025 : qu'en est-il un an après pour les experts »

Lors de notre précédente rencontre, nous avions évoqué la réforme alors annoncée des livres I^er^ et V du Code de procédure civile. Celle-ci est aujourd'hui en vigueur : le décret n° 2025-660 du 18 juillet 2025, applicable depuis le 1^er^ septembre 2025, a érigé l'amiable en principe directeur du procès, a refondu les règles relatives à la conciliation, à la médiation et à la procédure participative, et a fait évoluer le régime de l'expertise, tant judiciaire que conventionnelle.

Un an après son entrée en vigueur, le temps est venu d'en dresser un premier bilan : quelles incidences concrètes ces nouvelles dispositions ont-elles eues sur nos missions, sur nos relations avec les magistrats et les parties, et sur la place de l'expert dans les démarches de médiation et de conciliation ? Les attentes exprimées lors de notre première rencontre se sont-elles confirmées dans la pratique ?

Nous vous proposons, à travers cette soirée, de partager nos retours d'expérience, de confronter nos pratiques et d'identifier ensemble les ajustements que ce nouveau cadre appelle de la part de notre profession.

Vous trouverez ci-joints le programme de la soirée ainsi que le bulletin d'inscription. Nous espérons vous accueillir nombreux pour cette nouvelle rencontre inter-compagnies, que nous plaçons, comme la précédente, sous le signe de la collaboration, du partage d'expérience et de la confraternité.

Bien confraternellement,

Cyrille CAIRONI
Président de la CEJCAN

Alexandre WAGENHEIM
Président de la CEJM